

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Rejeté

N° DN369

AMENDEMENT

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreirois, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« Le ministère des Armées s'engage à réaliser un audit pour identifier les infrastructures fragiles et susceptibles d'être touchées par de futures catastrophes naturelles (inondation, tremblements de terre, submersion) dans l'Hexagone (Brest, Toulon), en Outre-Mer (Guyane, Nouvelle-Calédonie) et dans les bases à l'étranger. Ces infrastructures seront renforcées, adaptées, et repensées, pour faire face aux aléas climatiques. La BITD, et notamment ses infrastructures les plus importantes, anticiperont également ces risques majeurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe La France insoumise propose d'engager une démarche d'identification et d'adaptation des infrastructures de défense face aux risques croissants liés aux dérèglements climatiques.

Des sites majeurs, à Brest ou Toulon par exemple, Outre-mer, notamment en Guyane, sont et vont être particulièrement exposés à ces aléas. À cela s'ajoutent les bases françaises à l'étranger, qui peuvent être situées dans des zones fortement vulnérables aux risques climatiques. L'absence d'anticipation et d'adaptation de ces infrastructures fait peser un risque pour les armées.

Il apparaît donc indispensable de procéder à un audit permettant d'identifier les vulnérabilités existantes et d'anticiper les risques à venir.

Par ailleurs, la résilience de notre outil de défense ne saurait se limiter aux seules emprises militaires. La BITD française doit également intégrer ces enjeux.